

Maubeuge, le 11 avril 2022

Syndicat mixte de Transports Urbains de la Sambre

Procès-verbal du conseil syndical du 4 avril 2022 à 16h00 à Maubeuge

Le 4 avril 2022 à 16h00, le conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle Ecopôle du SMIAA à Maubeuge, sous la présidence de M. Jean DURIEUX, Président du SMTUS. En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes sont réactivés jusqu'au 31 juillet 2022.

Etaient présents : Arnaud BEAUQUEL - Pascal CHABOT - Simon DELAPORTE - Thierry DEPARIS - Claude DUPONT - Jean DURIEUX - Hugo GEORGES - Michel HANNECART - Antony LARROQUE - Jean-Pierre LEBLANC - Daniel LEFERME - Martine LEMOINE - Jean-Claude MARET - Hervé POURBAIX - Ghislain ROSIER - Jacques THURETTE - Michel WALLET.

Absents excusés : Frédéric BAK - Grégory BELAZIZ - Bernard BONDUE - Emmanuelle DELABRE - Dominique DELCROIX - Fatiha KACIMI - Stéphane LATOUCHE - Annick LEBRUN - Michel LEFEBVRE - Claude MENISSEZ - Aude VAN CAUWENBERGE.

Pouvoir : Grégory BELAZIZ à Thierry DEPARIS-Emmanuelle DELABRE à Pascal CHABOT- Fatiha KACIMI à Jean DURIEUX-Michel LEFEBVRE à Pascal CHABOT- Aude VAN CAUWENBERGE à Antony LARROQUE.

Antony LARROQUE est nommé secrétaire de séance.

M. le Président fait l'appel des présents.

17 présents, 5 pouvoirs, 22 votants, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1-Délibération n°04.2022 : adoption du budget primitif 2022 : M. Leblanc, Vice-président aux finances expose le budget primitif 2022, accompagné d'une note de présentation retraçant les informations financières essentielles du SMTUS dans le cadre de l'élaboration de ce même budget, celui-ci avait été largement préparé lors du rapport d'orientations budgétaire du 22 mars dernier.

Le Président revient sur le recrutement du chargé de mission vélo, piéton, mobilités partagées dont le profil a été déclaré, le recrutement devrait avoir lieu début septembre, il rappelle bien évidemment que sa mission sera de travailler en relation avec l'ensemble des communes de notre syndicat pour dégager les souhaits municipaux et les mettre en cohérence avec le schéma directeur. Il travaillera également en relation étroite avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Il revient également sur le poste gratuit qui est très élevé (1 716 000.00 €) et qui satisfait de nombreuses familles du Val de Sambre. Il faut savoir que la dotation globale de l'État qui nous est allouée via la Région est intégralement versée pour la gratuité des lycéens, c'est un choix politique.

En ce qui concerne les PEM, ils continuent leur développement. Pas de précisions, le sujet avait été abordé lors du conseil syndical du 22 mars 2022.

Concernant le transport à la demande dans les communes rurales, il sera mis en place à partir du 25 avril, l'appel d'offres a été lancé par la SPLTISA et la Commission d'Appel d'Offres doit se réunir le 11 avril afin d'apporter des solutions de qualité même si elles n'apporteront pas toute la solution, il faut continuer à en discuter. On a commencé à le faire lors de 2 réunions qui ont été organisées dans 2 secteurs différents. C'est un coût approximatif de 200 000 € par an, c'est de l'estimation puisque c'est la pratique qui nous dira exactement ce coût, il faudra l'assumer pleinement mais je pense qu'il faut l'assumer parce qu'il existe des problèmes et certains usagers se trouvent démunis, même si leur nombre est à relativiser.

Des enquêtes sur les secteurs concernés ont été réalisées et ce sont en général 4 à 5 citoyens sur chaque ligne qui sont concernés par les problèmes. Donc dans un premier temps, on a essayé de trouver une solution pour pallier l'absence de mise en place du transport à la demande durant cette période en relation avec les communes rurales et la SPLTISA, y compris sous forme de taxi, éventuellement mais il n'y a pas eu de remontées.

Mais à partir du 25 avril, le transport à la demande sera mis en place toute la semaine et tout au long de l'année. Donc je pense que ce sera un plus apporté à ces communes. Il nous faudra bien évidemment très bien communiquer pour mettre en avant ce type de transport.

Il y a eu également le renouvellement de 4 bus en 2022 et 4 bus qui seront livrés en début d'année 2023, donc au total 8 bus sur 2ans, les vitres de protection souhaitées par le personnel ont bien évidemment été incluses, c'est un effort non négligeable.

Sur l'énergie, le choix n'a pas encore été fait. Nous avons jusque 2025 pour trouver une solution qui soit la plus efficace possible et la plus en conformité avec les capacités de notre territoire. Cette question d'énergie dépasse les compétences du syndicat des transports, il faut plus le voir comme un projet d'ensemble du territoire, plusieurs pistes sont envisagées. Nous avons déjà visité 2 dépôts, une autre visite est programmée pour voir les avantages et les inconvénients des différents types d'énergie utilisés et surtout l'aspect financier. Et vous le savez très bien, entre l'Euro 6, l'électricité, le gaz, l'hydrogène, les coûts sont démultipliés.

Il faudra faire un choix juste qui nous apporte entièrement satisfaction tout en respectant notre cadre financier.

Dans les opérations récurrentes en investissement, il s'agit tout simplement des demandes qui sont effectuées par la SPLTISA et que nous avons toutes reprises au centime près.

Donc, c'est un budget établi avec les ressources qui sont les nôtres. Comme je l'ai dit, il va falloir un débat très profond sur les ressources financières futures du syndicat des transports si on veut continuer à donner un service de qualité à notre population, que ce soit en termes de bus, en termes de vélo, en termes de piétons en termes de mobilité partagée, de covoiturage.

Concernant l'augmentation du taux de versement mobilité. Cette modification est liée au statut de la commune de Maubeuge comme ville touristique, un dossier avait été déposé par la ville de Maubeuge à la préfecture. Après quelques mois d'instruction, il a été rejeté car c'est à l'Agglomération de Maubeuge (compétence) de solliciter ce principe d'augmentation de classement de la ville en commune touristique donc ce sera voté au Conseil communautaire ce jeudi (le 7 avril), le dossier repartira en instruction. Alors que l'on aurait souhaité une mise en pratique au 1^{er} juillet 2022, ce qui nous aurait rapporté environ 750 000€ de recettes. Donc ces recettes nous ne les aurons pas en 2022 et j'espère que les élus par la suite voteront cette augmentation du taux du versement mobilité. Sinon, je ne vois pas beaucoup de solutions. Donc ça, c'est un débat qui aura lieu dans les différents groupes qui composent le Conseil communautaire et avec les différents partenaires. Et j'espère que ça pourra se faire cette année pour une mise en pratique début d'année 2023. Voilà les quelques remarques que je voulais formuler, et je passe maintenant la parole à qui le souhaite.

M. Dupont interroge le Président sur son discours liminaire. Les communes rurales devront-elle participer financièrement au SMTUS ?

Le Président répond que ce n'est pas le sens de son intervention et qu'il a voulu simplement préciser que les communes rurales auront tout leur poids dans les discussions financières à venir.

M. Dupont interroge le président sur le taux de versement mobilité concernant la commune de La Longueville qui est « actuellement de 0.7 » et sa période de lissage, il n'est pas logique qu'une entreprise à Maubeuge paie 1.80% et qu'une entreprise à La Longueville paie 0.7%, c'est une privation de recette. Il aurait pu y avoir une période de lissage sur 4/5 ans, on n'en parlerait plus ; les entreprises sur le secteur de La Longueville sont en bonne santé.

Le Président précise que cela fait partie du débat des orientations financières pour le prochain mandat et qu'il y a d'autres entreprises sur le secteur qui sont concernées. Au plus tard le 31 octobre, il y aura des discussions (le taux est en réalité de 0,6 %).

M. Pourbaix intervient par rapport aux 2 lignes qui ont été supprimées (Maubeuge-Nord), il insiste sur le fait que le TAD n'est pas la seule solution et qu'il y a d'autres choses. Le problème est que la ligne a été délaissée car les horaires ne convenaient pas, de ce fait les usagers ont

commencé par prendre la voiture pour délaissier les transports en commun. Il pense qu'il faut qu'on ait une discussion tous ensemble pour trouver des solutions.

Le Président rappelle qu'il y a eu 2 réunions concernant les secteurs concernés et que chaque représentant s'est défendu. Il faut rappeler que nous appliquons aujourd'hui la loi pour les scolaires, nous assurons un transport le matin et le soir, c'est ce qu'il se passe dans tous les réseaux de France et que les usagers ont la possibilité de prendre ces 2 bus. Et je conviens qu'en termes d'horaire, ils y perdent un peu aussi comme certains scolaires mais la question de fond est : « est-ce que les scolaires ne doivent pas être à l'école ? » On ne fait pas un service à la carte non plus parce que faut pas faire un service d'un bus pour un élève qui a cours à 9h00 ou à 10h00 et l'autre qui rentre à 15h00, il faut être raisonnable c'est une ligne qui coûtait 300 000, 00 €. Maintenant il faut faire en sorte que personne ne soit sur la touche et qu'on arrive à trouver des solutions qui soient convenables. Alors après, je sais que certains sont sceptiques, mais il y a des solutions de covoiturage qui existent qui ne fonctionnent pas trop mal, tout ça sera à étudier avec le chargé de mission qui sera recruté dans les prochains mois.

M. Beauquel souhaiterait apporter une précision sur la question de la fiscalité, notamment sur la question du versement mobilité, où on aurait peut-être la possibilité d'augmenter le taux de 0.2 points pour avoir des recettes fiscales supplémentaires. La décision qui sera prise à l'agglomération de jeudi, ce n'est pas dire on vote un taux de versement mobilité, c'est de dire on demande à la préfecture si Maubeuge peut être classée ville touristique. Et à partir de là, le syndicat mixte pourra décider s'il souhaite augmenter son versement mobilité de 0,2 points pour récupérer une recette supplémentaire.

Mais après attention, la question de l'augmentation de versement mobilité, ça va dégager un peu plus de marges de manœuvre, mais après il faudra se poser la question, pourquoi faire ? Moi, je pense qu'on a la nécessité d'investir, de continuer d'investir sur le réseau et d'avoir un maillage qui soit assez performant pour ne déséquilibrer aucune commune au niveau de la desserte, du transport et après il y a de l'adaptation du transport aussi qui peut se faire. Le Président vient de l'évoquer et je pense qu'il faut prendre ça très au sérieux sur la complémentarité des modes de transport et non pas la voir comme une concurrence aux autres modes de transport tels que le transport en commun comme le bus.

Je crois que la question du covoiturage sur les modes partagés peut être intéressante et notamment dans les endroits où on n'a pas la possibilité d'avoir un réseau de transports qui soit forcément dense même s'il existe, et le Président l'a dit, il existe aujourd'hui un style de mode de covoiturage qui est très professionnel, qui n'est pas du covoiturage anarchique, c'est du covoiturage spontané, c'est à dire que vous avez la possibilité à un endroit d'arrêt de bus par exemple, de choisir 4 destinations qui vont vous permettre d'aller à l'endroit souhaité et au bout de 10 min vous pouvez avoir un covoitureur qui arrive et qui vous transporte. Dans d'autres collectivités, ils ont un temps d'attente de moins de 5 min, en complémentarité des modes de transport et après ça leur permet aussi de les déposer au pôle pour qu'ils puissent utiliser d'autres moyens de transport. Donc je crois que cette question,

elle va être importante. On l'a déjà évoqué, en 2023 on va réécrire ensemble le réseau. On va le redessiner et c'est là où on dira ce que l'on veut de notre réseau ? On veut qu'il soit ambitieux, on veut la gratuité des transports, on l'a déjà. Quand on fait un petit peu le bilan, 1 716 000, 00€ sont utilisés pour la gratuité des collégiens et des lycéens. Et si vous regardez bien entre les lignes, parce que c'est important, bien souvent, c'est ignoré, vous avez une somme de 649 000, 00€ en tarification sociale ce qui veut dire que vous achetez le billet il coûte peut-être 10€, mais en réalité il coûte plus cher et si vous faites un peu de politique sociale dans votre centre communal d'action sociale, vous pouvez encore diminuer la tarification. Donc on voit quand même qu'il y a des éléments qui existent, qu'ils sont importants, mais souvent qu'on ignore. 649 000€, ça a un peu diminué, c'est parce qu'il y a eu un nombre moins important de titres qui ont été vendus, c'est certainement dû à la crise COVID.

Pour finir concernant les types de transports, l'achat des 4 nouveaux bus diesels, c'est un investissement conséquent, certes ce sont des véhicules diesels mais des diesels nouvelles générations, ce qui veut dire qu'ils répondent aux normes en termes de rejets de CO₂. Donc ça veut dire qu'ils rejettent beaucoup moins de CO₂ que l'ancienne génération ça, c'est une certitude. Donc il y a une amélioration au niveau environnemental quand on est en capacité de pouvoir réaliser des investissements et notamment sur le matériel roulant. Mais moi je pense que ce qui est important, c'est que l'on puisse avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire et qui soit équitable (communes rurales, périurbaines et urbaines), mais bien sûr avec les moyens possibles là où il le faut, il est sûr et certain qu'on ne pourra pas mettre du transport collectif toutes les 10 min. Je parle en bus au niveau des communes rurales, mais il faut qu'on assume quand même une complémentarité des modes de transport et ça peut être un mode de transport alternatif au bus.

Le Président précise aussi, que dans notre projet de mobilité une réflexion est engagée pour développer l'attractivité des cœurs de ville Jeumont Maubeuge Aulnoye, avec des lignes qui pourraient être circulaires, c'est à dire qu'elles viendraient irriguer les communes aux alentours de ces cœurs de ville pour les amener vers les services publics, bancaires, postaux et les pôles.

Donc ça, c'est une réflexion que vous devez avoir puisqu'on a dit qu'on y reviendrait en cours d'année. La SPLTISA y travaille déjà. On aura des retours, des échanges entre nous, mais ça peut être aussi pour certaines communes rurales une solution à étudier de près, c'est un débat. Est-ce qu'il y aura des lignes directes qui emmèneront les gens vers Auchan constamment ? Ou est-ce qu'on va vers ces cœurs de ville qui doivent vivre comme le veut la politique de l'Agglomération en ce domaine ? Donc ça fait partie d'une réflexion en cours. Il précise également qu'un effort conséquent est fait pour développer des quais, notamment accessibles aux personnes à mobilité réduite exemple à Villers-Sire-Nicole avec qui on a travaillé conjointement avec la municipalité pour faire ce qu'on appelle un pôle d'échange rural et de même à Colleret. Et ce sera également vu dans d'autres communes dans les années à venir. Donc je pense qu'on n'est pas insensible à tout ce qui nous remonte et on essaie d'équilibrer le tout et en le cadrant financièrement au mieux.

M. Dupont revient sur la perte du versement mobilité de La Longueville avec un calcul rapide, si on multiplie la masse salariale de LORBAN, LONGORACCORD et EUROFOUR c'est plus de 600 000€ recettes supplémentaires en plus par an, donc la perte de 750 000€ de versement mobilité puisque la ville de Maubeuge n'est pas retenue en ville touristique, serait récupérée.

Le Président rappelle que cette décision a été adoptée comme ça à l'époque, mais que pour le 31 octobre au plus tard des discussions auront lieu et que des décisions seront prises.

Les discussions étant closes, le Président demande au conseil syndical de bien vouloir se prononcer sur le vote du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix, adopte le budget primitif 2022 du SMTUS comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	17 315 487.00 €	17 963 417.12 €
Section d'investissement	7 550 549.72 €	7 550 549.72 €
Totaux	24 866 036,72 €	25 513 966.84 €

2-Délibération n°05.2022 : apurement des comptes de tiers : Le compte 458241 « opérations d'investissement sous mandat-recettes » fait apparaître un solde créditeur au 31/12/2021 de 0.01 €.

Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans la note du 6 mai 2019 relative aux « modalités de régularisation des comptes 454X, 456X et 458X non justifiés ».

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers du syndicat.

En conséquence, il convient de solliciter Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie Municipale de Maubeuge afin de passer l'opération d'ordre budgétaire suivante pour 0.01€ :

- débit du compte 458241 « opérations sous mandat-recettes »
- crédit du compte 1068 « autres réserves ».

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix autorise la sollicitation de Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie afin de passer l'opération d'ordre budgétaire indiquée ci-dessus.

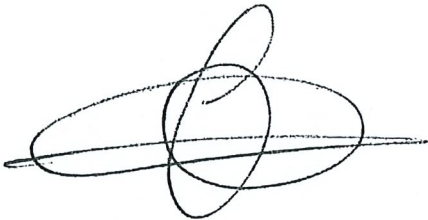
3-Délibération n°06.2022 : Convention de transfert d'une maîtrise d'ouvrage entre le SMTUS et la commune de LOUVROIL pour la réalisation de travaux relatifs à la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, de 2 points d'arrêts de bus, lors des travaux de la route d'Avesnes à LOUVROIL. C'est une opération traditionnelle pour un montant de 16 568,40 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des voix autorise le Président à signer la convention par laquelle le SMTUS transfère à la Commune de LOUVROIL la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus du carrefour route d'Avesnes (RD 407) et rue Fremy (RD 2602), réalisés dans le cadre de travaux de voirie pour un montant de 16 568,40 € HT que le SMTUS s'engage à rembourser TTC à la commune de LOUVROIL.

M. Beauquel intervient et précise que c'est une délibération qui montre que le Syndicat Mixte travaille en collaboration avec les communes, et dès que cela est possible les investissements y sont réalisés pour l'accessibilité, notamment la réalisation des quais bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Secrétaire de séance
M. Antony LARROQUE



Jean DURIEUX
Président du SMTUS



